

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2022-11-118**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 17
Excusés
représentés : 5
Votants : 22

Absents excusés représentés : Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABRIAL

Absente excusée : Christelle BLANCHER

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Madame Maëlle JOLY

Objet : Attribution du marché de restructuration et de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de dévoiement des eaux de ruissellement sur les secteurs de la rue des Riailles, de la rue Raymond Déchiron et du Chemin du Trignadour

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose

Dans le cadre du projet de restructuration et de mise en séparatif de réseau, un avis d'appel public selon procédure adaptée a été mis en ligne le 12/09/2022 pour une date limite de remise des offres fixée au 03/10/2022 à 16h00. 3 offres ont été déposées électroniquement

L'objectif de ces travaux est d'éviter à la fois les débordements du réseau lors de fortes pluies et les débits d'eaux claires récurrents qui rejoignent la station d'épuration. Seront réalisés des travaux de dévoiement des eaux de ruissellement provenant des ruisseaux d'orages, une mise en séparatif des réseaux pour une gestion des eaux pluviales avec pose d'ouvrages et de collecteurs. En parallèle seront renouvelées des canalisations d'eaux usées et d'eaux potables.

Après analyse des offres et en application des critères de jugement des offres issus du règlement de consultation des entreprises (prix 70% - références techniques 30%), l'offre du groupement FAURIE Christian – BOUCHARDON, d'un montant HT de 237 192.23 € apparait comme étant la moins et la mieux disante.

Les partenaires financiers, Département et Communauté de Communes des Sucs, ont été sollicités au stade du projet pour leur soutien.

La commission « finances-travaux » du 14/11/22 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux au groupement FAURIE Christian – BOUCHARDON, représenté par la SARL Christian FAURIE TP, domiciliée 140 rue du stade BP 5 07320 SAINT-AGREVE , pour un montant hors taxes de 237 192.23 €
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023
- **Autorise** le Maire à signer le marché avec l'entreprise et tout document inhérent à l'exécution du dit-marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

